

DEC172248DR15

Décision portant cessation de fonctions de M. Philippe MALERNE, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC132731DR15 du 16 septembre 2013 portant nomination de M. Philippe MALERNE aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Philippe MALERNE, dans l'UMR n° 5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M), à compter du 1^{er} août 2017.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 10 juillet 2017

Le directeur de l'unité
Jean-Christophe BATSALE

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

